

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 18h00,

OBJET
BUDGETS PRIMITIFS 2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

(Point n°4)
D 25-009

Etaients présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mme Christine DAVID, Mme Françoise KLEFFERT, Mr Francis NICAISE, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Christine MAHERAULT, Mr Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET (à partir du point n°2), Mme Isabelle VIVIER (jusqu'au point n° 4), Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Date de Convocation :
26 mars 2025

Date d'affichage :
11 avril 2025

Absents excusés : Mme Christelle DOUIS, Mr François GERNIER, Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mme Agnès FERAY, Mr François DOUIS.

Nombre de membres
En exercice : 17

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.
Monsieur François GERNIER a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX

Présents :
12

Madame Christelle DOUIS a donné pouvoir à Madame Anne-Marie VAN VEEN

Votants :
14

Le budget principal du centre communal d'action sociale s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 663 239 €
- En section d'investissement à : 148 927.47 €

Le budget annexe service autonomie à domicile s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 534 577 €
- En section d'investissement à : 4 113.60 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE les Budgets Primitifs 2025.

AUTORISE Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL 2025

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12	2		

BUDGET ANNEXE SAD 2025

- VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
-	12	2		

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S.

Anne-Marie PHILIPPEAUX

